



**PRÉFET
DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Sous-préfecture
de Valenciennes**

Bureau du développement
territorial
Pôle relations avec les collectivités
locales

Arrêté préfectoral modifiant l'arrêté portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Valenciennes

Le préfet de la région Hauts-de-France
préfet du Nord

Vu le code électoral, notamment ses articles L.19 et R.7 à R.11 ;

Vu le décret du 30 juin 2021 du président de la République portant nomination de monsieur Georges-François LECLERC, préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord, à compter du 19 juillet 2021 ;

Vu la circulaire ministérielle NOR INTA1830120J du 21 novembre 2018, relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires et son addendum du 4 février 2021 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 9 décembre 2020 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Valenciennes ;

Vu l'arrêté préfectoral du 14 janvier 2022 portant délégation de signature à monsieur Michel CHPILEVSKY, sous-préfet de Valenciennes ;

Vu la proposition de monsieur le maire de Bouchain ;

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune de l'arrondissement de Valenciennes, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

Considérant que monsieur Emmanuel DA SILVA, conseiller municipal, membre titulaire de la commission de contrôle de la commune de Bouchain, élu 7ème adjoint au maire, ne peut plus siéger au sein de la commission de contrôle de Bouchain ;

Considérant que madame Aurélie MESAGLIO, démissionnaire de sa fonction de conseillère municipale, ne peut plus siéger au sein de la commission de contrôle de la commune de Bouchain ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – Les tableaux annexes cités à l'article 1er de l'arrêté du 9 décembre 2020 sont modifiés selon l'annexe jointe.

Article 2- Monsieur le maire de la commune de Bouchain est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Valenciennes, le 14 FEV. 2022

Pour le préfet, et par délégation,
le sous-préfet de Valenciennes,


Michel CHPILEVSKY

6, avenue des Dentellières - CS 40469 - 59 322 VALENCIENNES Cedex
Tél. : 03 27 14 59 59 - Fax : 03 27 14 59 49

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

Suivez-nous sur : facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf/

**COMMUNE DE PLUS DE 1 000 HABITANTS
COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES DE BOUCHAIN**

Commune	Conseillers(ères) municipaux(ales) Appartenant à la liste majoritaire	Conseillers(ères) municipaux(ales) Appartenant à la 2ème liste Ayant obtenu le plus grand nombre de sièges	Conseiller(ère) municipal(e) Appartenant à la 3ème liste Ayant obtenu le plus grand nombre de sièges
BOUCHAIN	Monsieur Jean-Claude LHOMME Monsieur Jean-Pierre VERLET (suppléant 1)	Monsieur Hassan ASSE Monsieur Olivier CAPRON (suppléant 4)	Monsieur Léopold NEF
	Madame Chantal HAUSSIN Madame Florelle TISON (suppléante 2)		
	Madame Anne-Sophie FONTAINE		